

## Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain le 31 mars 2022

L'Assemblée Générale de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain s'est tenue le 31 mars 2022 à 18h à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté de Bourg en Bresse.

A 18 heures, le président, Pascal Chenot, ouvre la séance en remerciant les présents et les personnes qui ont transmis un pouvoir. Il rappelle la démission du poste de président de Daniel Mesplès pour des raisons privées et son élection à ce poste en Janvier 2022.

Puis il propose que Christine Dumergue soit désignée présidente de séance. Il n'y a pas d'autre volontaire, **Christine Dumergue est désignée présidente de séance à l'unanimité.**

Christine Dumergue propose que Joëlle Boissy soit secrétaire de séance. Il n'y a pas d'autre volontaire, **Joëlle Boissy est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

### **1ère Résolution : approbation du procès verbal du 31 mars 2021**

Christine Dumergue précise qu'aucune question ou remarque n'est parvenue à l'AL. Christine Dumergue met au vote à main levée l'approbation de ce procès verbal. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue donne la parole au président pour la lecture du rapport d'activité pour l'année 2021 :

### **2ème Résolution : Le rapport moral et d'activité pour l'année 2021**

En 2021, comme en 2020, l'activité de l'association a été fortement perturbée par le contexte sanitaire : sur d'assez longues périodes notre secrétaire a dû télétravailler et nous avons dû laisser nos permanences en dormance.

Notre association comptait, au 31 décembre 2021, **1033 adhérents** (contre 1003 au 31 décembre 2020), soit une poursuite de notre progression (+3%) qui témoigne bien de l'intérêt que portent les consommateurs aindinois à nos actions en leur faveur.

En dépit de quelques démissions liées à l'interruption prolongée des activités en présentiel, qui a pu en démotiver certains, nous comptons 46 bénévoles. Ils exercent, au sein de l'association différents types d'activités :

a - notre « **groupe environnement** » a travaillé en 2021 sur des domaines aussi divers que les néonicotinoïdes, les chartes d'épandage, une pétition de notre fédération Que Choisir pour une eau du robinet sans pesticides, une participation à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers de Grand Bourg Agglomération, participation à la révision départementale des zones vulnérables, etc. Une affiche a été élaborée résumant nos différentes activités dans ces domaines environnementaux, elle vous est présentée dans cette salle.

b - nos **enquêteurs**, à la demande de notre fédération, ont investigué sur la conformité de l'étiquetage du camembert en début d'année, et ont procédé à une enquête de prix dans les supermarchés à l'automne. Ils ont en outre répondu à un sondage sur les opérations chirurgicales déprogrammées du fait du contexte sanitaire et à un autre sur la téléconsultation médicale.

c - nous avons toujours 10 **représentants des usagers** au sein des établissements de santé ain-dinois ; ils sont présents au Centre hospitalier de Fleyriat, à la Clinique Convert, au Centre hospitalier du Haut Bugey à Oyonnax, au Centre hospitalier du plateau d'Hauteville, à l'hôpital privé d'Amberieu, au Centre hospitalier Val de Saône à Pont de Veyle, au Centre de rééducation les Arbelles à Bourg, à la Clinique Cendaneg à Prevessin-Moens, au Centre hospitalier de Gex, au Centre hospitalier de Trevoux, au Centre hospitalier de Meximieux, au Centre hospitalier de Pont de Vaux, et au Centre médical Orcet Mangini à Hauteville. L'un d'entre eux nous représente en outre au Conseil territorial de santé de l'Ain ainsi qu'au Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

d - nous avons aussi des **représentants des usagers** à la Commission de surendettement, à la Chambre d'agriculture, à la Commission départementale d'aménagement commercial, à l'Association départementale pour l'information sur le logement, dans plusieurs Commissions consultatives des services publics locaux (Grand Bourg Agglomération, Haut Bugey Agglomération, Syndicat d'eau potable Bresse-Dombes-Saône), à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes et des bénévoles de l'UFC-Que Choisir de l'Ain nous représentent au conseil d'administration de l'AGLCA et dans les instances régionales Auvergne Rhône Alpes de l'UFC-Que Choisir.

e - nos **12 conseillères et conseillers litiges** ont traité 1028 dossiers (contre 1456 en 2020, soit une diminution de 30 %). La procédure du traitement des litiges en ligne (TLL) a été utilisée 791 fois ; comme les années précédentes, les litiges qui nous ont été soumis ont concerné le plus souvent la banque, les fournisseurs d'énergie, la téléphonie, l'automobile, les achats, les garanties légales.

f - n'oublions pas nos précieux bénévoles « **polyvalents** », sur qui nous pouvons toujours compter pour l'organisation et la logistique de nos différentes activités.

Pour épauler les conseillers litiges, notre partenariat avec la **Clinique juridique** de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se poursuit : nous avons ainsi pu confier en 2021 aux étudiants et élèves avocats 8 dossiers complexes que nous avons pris soin d'anonymiser et sur lesquels ils nous ont apporté leur expertise pour aider encore plus efficacement les consommateurs en difficulté.

Notre convention de partenariat avec **Radio B** se poursuit également : chaque mois, des bénévoles de l'UFC-Que Choisir de l'Ain s'expriment à l'antenne pendant quelques minutes sur des thèmes concernant les consommateurs et les usagers ain-dinois. Cette chronique est diffusée sur les ondes le 3ème mardi du mois à 7H55, 8H55 et 12H55. On peut retrouver tous ces enregistrements sur le site internet de Radio B et sur notre propre site internet ([ain.ufc-quechoisir.fr](http://ain.ufc-quechoisir.fr)) à la rubrique « Podcasts ».

Egalement au chapitre des partenariats, nous avons organisé, avec le **Groupement de gendarmerie de l'Ain**, une nouvelle réunion publique sur le thème des arnaques. Elle s'est déroulée à Oyonnax, le 21 octobre 2021.

Signalons aussi que nous étions présents, le 11 septembre 2021, au **Forum des associations d'Oyonnax**.

Concernant **la formation** de nos bénévoles, l'offre en présentiel au niveau de notre union régionale aura été réduite, comme en 2020, en raison du contexte sanitaire : un de nos bénévoles a pu assister au stage « découverte de l'UFC », un autre a pu suivre une formation inti-

tulée « représenter l'UFC dans les instances de démocratie locale », enfin 2 personnes ont pu se former sur le thème « animer un rendez-vous conso ». En interne, une nouvelle conseillère litiges a été formée en début d'année par un de ses pairs plus expérimenté.

Nous restons bien entendu en relation étroite avec notre **fédération nationale** UFC-Que Choisir : elle a tenu son assemblée générale les 9 et 10 octobre 2021 et notre président a participé à cet événement. Nous prenons part aussi aux travaux du Conseil d'administration de l'**Union régionale** Auvergne Rhône Alpes de l'UFC-Que Choisir dont deux de nos bénévoles sont membres.

Enfin, je voudrais terminer en rappelant que nous faisons vivre **un site internet, une page Facebook, un compte twitter, et une revue en ligne « Lettre Ain Conso »** dont 6 numéros ont été diffusés en 2021, accessibles à tout public sur notre site internet ([ain.ufcquechoisir.fr](http://ain.ufcquechoisir.fr)).

Pascal Chenot redonne la parole à Christine Dumergue pour passer au vote à main levée pour l'approbation de ce rapport moral. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le rapport d'activité 2021 est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole au président pour la **lecture du rapport d'orientation** pour l'année 2022 :

### **3ème Résolution : Le rapport d'orientation pour 2022**

Le conseil d'administration, misant sur une amélioration du contexte sanitaire, vous propose pour 2022, les objectifs suivants.

1° sans écarter, pour les consommateurs qui le souhaitent, la possibilité de nous soumettre en ligne leurs **dossiers litiges**, nous souhaitons reprendre à plein régime, dans le strict respect des normes sanitaires en vigueur, nos activités en présentiel, sur rendez-vous, au sein de nos différentes antennes dans le département. Pour la majorité des consommateurs qui nous sollicitent et de nos conseillers litiges, le contact humain direct, lorsqu'il est possible, est toujours source de meilleures compréhension et efficacité.

2° Nous entendons poursuivre notre collaboration avec la **Clinique juridique** de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Aux termes de la convention de partenariat qui a été signée le 28 janvier 2021, nous soumettons aux étudiants et aux élèves-avocats des dossiers complexes sur lesquels ils travaillent et nous donnent un avis validé par leurs enseignants. Pour nous, l'intérêt est de disposer sur ces dossiers particuliers d'une expertise universitaire afin d'aider au mieux les consommateurs en difficultés. Pour les étudiants, il s'agit somme toute de « travaux pratiques » auxquels ils se livrent avec un enthousiasme dont témoignent leurs retours très argumentés et parfois non dénués d'un humour stimulant.

3° Nous restons dans l'optique d'organiser à nouveau des **conférences-débats** et notamment une nouvelle réunion publique sur les arnaques dans le cadre de notre partenariat avec le Groupement de gendarmerie de l'Ain.

4° Et bien évidemment, nous ne lâcherons rien de nos activités habituelles : **représentation des usagers** dans les établissements de santé et dans différentes structures départementales ; communication sur **Radio B** et par l'intermédiaire de notre **site internet**, de notre page **Facebook**, de notre compte **Twitter**, et de notre revue en ligne « **Lettre Ain Conso** » ; nous serons présents pour la **Rentrée des associations à Bourg en Bresse** le 10 septembre 2022 et peut-être aussi sur d'autres forums dans d'autres localités du département ; nous participerons

aux actions organisées par notre fédération nationale (**enquêtes, « printemps des consommateurs »**) et nous inviterons nos bénévoles à suivre les **formations** qui, nous l'espérons, seront à nouveau proposées à leur intention par notre Union régionale.

5° Il est enfin un projet qui, cette année, nous tient particulièrement à cœur, je veux parler de l'organisation de « **rendez-vous conso** ». Il s'agira d'ateliers animés par certains de nos bénévoles formés à cet effet pour apporter aux participants, dans un esprit ludique et convivial, des connaissances sur les bons réflexes dans le domaine de la consommation : savoir déjouer pièges, arnaques, supercherries ou contre-vérités. Un galop d'essai est envisagé prochainement ici-même, à la MCC, à destination de tous nos bénévoles volontaires. Par la suite, nous envisageons de collaborer avec différentes structures dans le département (Centres communaux d'action sociale, Maisons France service) pour faire bénéficier les consommateurs aindiens de ce type d'activité.

Pour mener à bien tous ces projets, les bonnes volontés seront les bienvenues : n'hésitez pas à nous proposer vos compétences quelles qu'elles soient et un peu de votre temps libre en contactant notre secrétariat au 04 74 22 58 94 ou par mail ([contact@ain.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@ain.ufcquechoisir.fr)). Merci.

Pascal Chenot redonne la parole à Christine Dumergue pour passer au vote à main levée du rapport d'orientation. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le rapport d'orientation pour 2022 est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue donne la parole au Trésorier Marc Giai-Miniet pour le rapport financier 2020.

#### **4ème Résolution : Le rapport financier 2021**

Le trésorier Marc Giai-Miniet présente le compte rendu de l'exercice. Le résultat d'exercice est meilleur qu'au prévisionnel + 3288€. Les charges sont bien maîtrisées, les plus importantes non compressibles restent les salaires et charges sociales pour notre secrétaire, les locations du bureau et de box ou de salle pour nos réunions, et les affranchissements. Les produits proviennent à 75 % des cotisations adhérents et ré adhésions, de la subvention de la DGCCRF, et de quelques dons (3590€).

Dépenses			RECETTES		
INTITULÉ		MONTANT	INTITULÉ		MONTANT
604	Achats d'études et prestations de services	81.00	7073	Ventes aux Membres	23.80
605	Achats de matériel et équipements	249.44	746	Subvention DGCCRF	5 744.36
607	Achats	441.50	750	Cotisations membres	18 725.45
611	Sous traitance générale	795.48	7541	Dons	3 594.40
6111	Photocopies	223.36	00		
6112	Affranchissements	3 071.60	7541	Remboursement de frais	-76.56
6113	paies	300.04	20		
6131	Locations matriel audio	229.80	756	Parts Fédérales	12 483.15
6132	Location photocopieur/scanner	750.60			
6133	Location salles	207.65			
6134	Location Bureaux	729.15			
616	Assurance	243.05			
618	Documentation	180.77			
6181	Abonnement préférentiel	176.00			
623	Publicité, publications	129.60			
625	Déplacements, missions et réceptions	591.50			
6262	Télécommunications	171.91			
627	Frais bancaires	151.20			
628	Divers	10.00			
641	Rémunération du Personnel	16 731.96			
6451	Cotisations URSSAF Patronales	3 309.00			
6453	Cotisations retraite prévoyance	1 447.53			
647	Médecine du Travail	103.20			
648	Autres charges de personnel	99.00			
649	Mutuelle	345.54			
650	Cotisations autres assos	436.00			
6501	Parts Fédérales	5 685.75			
651	Frais Enquetes	15.30			
652	Frais stages - Formations	298.92			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>37 205.85</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>40 494.60</b>
<b>Résultat : 3 288.75</b>					
86	Contributions volontaires en nature	35 015.00	87	Contributions volontaires en nature	35 015.00
<b>TOTAL</b>		<b>75 509.60</b>	<b>TOTAL</b>		<b>75 509.60</b>

Marc Gaii-Miniet redonne la parole à Christine Dumergue qui demande à l'assemblée s'il y a des questions. Il s'ensuit un échange constructif avec les présents portant surtout sur les aides de la DGCCRF et le coût de l'affranchissement

Christine Dumergue demande à voter le quitus pour cette gestion : **0 abstention, 0 contre, le quitus est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole au Trésorier pour le budget prévisionnel 2022.

### 5ème Résolution : Le budget prévisionnel 2022

Marc Gaii-Miniet explique que ce budget a été établi simplement avec des dépenses en légère augmentation (37205 €) et des recettes maintenues au niveau actuel du nombre d'adhérents.

Dépenses			Recettes		
INTITULÉ		MONTANT	INTITULÉ		MONTANT
604	Achats d'études et prestations de services	90.00	7073	Ventes aux Membres	30.00
605	Achats de matériel et équipements	250.00	746	Subvention DGCCRF	5 000.00
607	Achats	450.00	750	Cotisations membres	18 730.00
611	Sous traitance générale	800.00	754100	Dons	3 600.00
6111	Photocopies	230.00	754120	Remboursement de frais	-70.00
6112	Affranchissements	3 080.00	756	Parts Fédérales	12 490.00
6113	paies	480.00			
6131	Locations matriel audio	600.00			
6132	Location photocopieur/scanner	760.00			
6133	Location salles	600.00			
6134	Location Bureaux	683.00			
616	Assurance	250.00			
618	Documentation	190.00			
6181	Abonnement préférentiel	180.00			
623	Publicité, publications	130.00			
625	Déplacements, missions et réceptions	600.00			
6262	Télécommunications	180.00			
627	Frais bancaires	160.00			
628	Divers	10.00			
641	Rémunération du Personnel	16 740.00			
6451	Cotisations URSSAF Patronales	3 310.00			
6453	Cotisations retraite prévoyance	2 100.00			
647	Médecine du Travail	110.00			
648	Autres charges de personnel	913.00			
649	Mutuelle	350.00			
650	Cotisations autres assos	440.00			
6501	Parts Fédérales	5 690.00			
651	Frais Enquetes	0.00			
652	Frais stages - Formations	300.00			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>39 676.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>39 780.00</b>
<b>Résultat : 104.00</b>					
86	Contributions volontaires en nature	35 000.00	87	Contributions volontaires en nature	35 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>74 780.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>74 780.00</b>

La parole est redonnée à Christine Dumergue qui demande s'il y a des questions. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole à Pascal Chenot pour aborder le montant des cotisations en 2023 :

### 6ème Résolution : Le montant des cotisations 2023

1° **Statutairement**, l'assemblée générale fixe chaque année le montant de la cotisation annuelle ; elle a la possibilité de fixer des cotisations à des tarifs spécifiques en considération de situations particulières.

2° En mars 2020, l'assemblée générale, a autorisé le conseil d'administration à augmenter légèrement le tarif des cotisations à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année si, au 30 octobre de l'année, l'évolution de notre trésorerie s'avérait préoccupante. Il se trouve que l'état de notre trésorerie, depuis lors, n'a jamais été inquiétant et nous n'avons donc pas utilisé cette faculté. Ainsi que vous l'a dit notre trésorier il y a quelques instants, la situation reste actuellement saine et ne soulève aucune inquiétude pour l'avenir. C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas changer le montant de nos **cotisations pour l'année à venir** (à savoir : 35 euros pour le tarif normal primo adhésion ; 32 euros pour le renouvellement d'adhésion ; 15 euros pour le tarif étudiant ; 5,7 euros pour l'adhésion solidaire ; 10 euros pour le tarif deuxième adhérent). Ces tarifs sont donc inchangés depuis 2011.

3° Par ailleurs, je rappelle que l'assemblée générale, en mars 2020, nous a autorisés à délivrer des **adhésions gratuites pour un an à certains étudiants de la fac de droit** ; il s'agit, j'en ai parlé tout à l'heure, de ces étudiants qui viendraient à tour de rôle, 1 fois par mois, assister à une de nos permanences le matin et à une réunion d'échanges entre nos conseillers-litiges l'après-midi. Ceci leur conférerait un statut de bénévole en vertu duquel ils seraient couverts par notre assurance lors de leur présence en nos locaux. Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre en raison des circonstances sanitaires. Nous demandons toutefois à l'assemblée générale de la reconduire pour l'année scolaire 2022-2023, ce qui nous permettrait de la mettre en application à la prochaine rentrée si les contraintes sanitaires étaient levées.

Pascal Chenot redonne la parole à Christine Dumergue qui demande à l'assemblée si ces propositions soulèvent des questions. Pas de question concernant les cotisations mais des échanges sur le fonctionnement de l'AL par rapport aux litiges, aux RU.

A l'issue de ces échanges, Christine Dumergue propose à l'assemblée de voter pour chacune des 2 propositions :

- ne pas changer le montant des cotisations pour 2023 : **0 abstention, 0 contre, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

- reconduire pour la prochaine année universitaire l'adhésion gratuite (pour un an) pour les étudiants de la fac de droit venant 1 fois par mois dans nos locaux : **0 abstention, 0 contre, cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

#### **7ème Résolution : renouvellement et élection des administrateurs**

Christine Dumergue annonce la résolution suivante : "renouvellement du conseil d'administration" et indique que, statutairement, 1/3 du CA doit être renouvelé. Sur nos 11 administrateurs actuels, 2 sont démissionnaires (Patrick Danjon et Roland Veuillet), 2 administrateurs remettent leurs mandats en jeu (Béatrice Dumas, Daniel Mesplès) nous avons donc bien 4 sortants, le tiers du conseil d'administration. Christine Dumergue annonce ensuite les candidatures : 2 sortants se représentent (Béatrice Dumas et Daniel Mesplès), et un bénévole s'est porté candidat (Christian Aymoz). Christine Dumergue rappelle qu'un texte de présentation de chacun des candidats est affiché dans la salle. Christine Dumergue propose que Michel Bost soit responsable du dépouillement et demande 2 scrutateurs volontaires dans la salle. Madame Annick Mesplès et Monsieur Séné acceptent d'être scrutateurs.

Pendant le déroulement du scrutin, les échanges se poursuivent dans une belle ambiance.

Après quoi Christine Dumergue annonce les résultats : 62 **bulletins valides, 2 bulletins nuls, sont élus** : **Christian Aymoz 60 voix,**  
**Béatrice Dumas 60 voix,**  
**Daniel Mesplès 60 voix.**

La séance est levée à 19h15.